

Acte de mariage de ROUSSENNAC Charles et de DAVAUX Adèle
Désirée [16]x[17]

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le quatre juin à dix heures du matin.

Acte de mariage de Charles ROUSSENNAC, mécanicien au port, domicilié à Brest, Marché Pouliquen, 14, né à Angers, département de Maine et Loire, le vingt-deux octobre mil huit cent cinquante-deux, fils majeur et célibataire de Antoine ROUSSENNAC, charpentier, domicilié à Angers, présent et consentant au mariage, et de feu Renée CHALONNEAU, y décédée le vingt-trois octobre mil huit cent soixante et onze. Le contractant a justifié de sa libération de l'armée active.

Et de Adèle Désirée DAVAUX, sans profession, domiciliée à Brest, rue de la Mairie, 46, née à Brest, département du Finistère le deux juin mil huit cent soixante, fille mineure et célibataire de Joseph Léopold DAVAUX, contremaître au port, et de Marie Françoise GOUIC, son épouse, domiciliés à Brest, présents et consentant au mariage.

Les actes préliminaires sont extraits du Registre des Publications de Mariages affichées et faites sans opposition à Brest, les dix-neuf et vingt-six mai dernier. Les parties ont déclaré sur notre interpellation qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage et les pièces produites sont ci-annexées.

Le tout en forme, desquels actes paraphés par nous, et du chapitre VI du titre V du code civil concernant les droits et devoirs respectifs des époux, il a été donné lecture par moi Officier public soussigné.

Lesdits époux ont déclaré prendre en mariage, l'un Charles ROUSSENNAC prendre Adèle Désirée DAVAUX, l'autre Adèle Désirée DAVAUX prendre Charles ROUSSENNAC.

En présence de Charles Marie TIRANT, commis de marine, âgé de cinquante-cinq ans, oncle de la contractante. De Amédée SUINARD, sergent major retraité, âgé de cinquante ans, cousin de la contractante. De Alexandre SAUQUET, écrivain de la Marine, âgé de vingt-huit ans, oncle de la contractante. De Achille GRALL, écrivain de la marine, âgé de vingt-cinq ans, tous les quatre domiciliés à Brest.

Après quoi, moi, Charles LAMARQUE, adjoint maire délégué faisant les fonctions d'Officier public de l'état-civil, j'ai prononcé publiquement, au nom de la loi, que lesdits époux sont unis en mariage, lecture donnée dans la Maison commune. Les contractants, le père du contractant, les père et mère de la contractante et les témoins ont signé avec nous.